



Mairie de Ménerbes

Le Maire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 294 du 18 Décembre 2018,

Le Maire de Ménerbes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité à Ménerbes (RLP).

A cet effet, Monsieur Bruno ESPIEUX a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Ménerbes au 2^{ème} étage (Accès possible par ascenseur) du mardi 15 Janvier 2019 (9h) au vendredi 15 Février 2019 (17h). Le dossier sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

- **Le mardi 15 Janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Le samedi 26 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Le vendredi 15 février 2019 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Ménerbes – 20, Place de l'Horloge – 84560 MENERBES à l'attention de Monsieur Bruno ESPIEUX – Commissaire Enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en Mairie. Le projet d'élaboration du RLP pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la Commune de Ménerbes.

Toute personne peut demander des informations au service urbanisme de la Mairie ou se référer au site internet de la ville : <http://www.menerbes.fr/>. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.



Le Maire

Christian RUFFINATTO

